



Dijon, le

10 FEV. 2017

Madame la présidente  
Commission Particulière du Débat Public en  
charge du débat VFCEA  
28 boulevard Henri-Paul Schneider  
71200 Le Creusot

**Objet :** VFCEA - Raccordement de la ligne Nevers-Chagny à la LGV Paris-Sud-Est  
**Référence :** Atelier et visite terrain du 28 janvier 2017 à Ecuisses (71)  
**Affaire suivie par** Jean-Claude Boulay  
**Fonction :** responsable du pôle Grands Ouvrages  
Tél. : 03 45 34 12 97  
Mél : jean-claude.boulay@vnf.fr

Madame la présidente,

Vous m'avez sollicité pour participer à la journée du 28 janvier 2017 portant sur la présentation du raccordement de la ligne Nevers-Chagny à la LGV Paris-Sud-Est, ce dont je vous remercie. En effet, la variante longue de ce raccordement se situe à proximité immédiate de la digue du barrage-réservoir de Montaubry, géré par mes services.

Voici les observations que ces premières ébauches de tracés suscitent de ma part :

à proximité de la queue du lac : il faudra veiller à maintenir la continuité hydraulique (surface et nappes superficielles) au travers du remblai, afin de ne pas modifier le bassin versant alimentant notre barrage ;

vers la digue : les ouvrages, et en particulier le viaduc de franchissement du vallon devront :

- être suffisamment éloignés du barrage et de ses équipements hydrauliques et d'auscultation ;
- être suffisamment dimensionnés pour permettre le passage des eaux des différents exutoires (rigole, ruisseau, EVC...) et le passage des véhicules et engins nécessaires à l'entretien et aux réparations éventuelles du barrage, et ce, même en période de crue ;
- ne pas induire, durant le chantier puis en exploitation courante de la voie ferrée, de vibrations pouvant, à terme, mettre en péril la digue et ses ouvrages ;

Sous réserve de vérification des limites du DPF, le viaduc serait sans doute établi sur celui-ci : voir le problème de domanialité (Convention d'Occupation Temporaire du Domaine Public, Superposition d'affectation ?...).

Ces points ne sont bien sûr pas exhaustifs et pourront être complétés au vu de l'avant-projet, puis du projet. Je tenais néanmoins à vous les communiquer sans attendre au titre de première approche suite à la réunion du 28 janvier dernier.

.../...



Je dois vous signaler également que l'étude d'onde de rupture, et donc l'étude de danger du barrage, réalisées en 2014, devront être révisées aux frais de SNCF Réseau en cas d'implantation de ce viaduc à l'aval de l'ouvrage.

Veuillez agréer, Madame la présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur territorial

Le Directeur adjoint

Eric FOULIARD